

Contrôle de la concession

En tant qu' Autorité Organisatrice de la Distribution Électrique ou Autorité concédante, le SE60 est propriétaire des réseaux électriques.

Il assure pour ses collectivités membres les compétences obligatoires suivantes :

- Organisation du service de distribution d'électricité,
- Passation des contrats avec Enedis,
- Contrôle des obligations souscrites,
- Suivi des investissements sur le réseau de distribution,
- Perception et contrôle de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité,
- Perception des aides du

Fonds d'Amortissement des Charges d'Electricité. Contribuent au financement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux de distribution publique de collectivités rurales.

pour l'électrification rurale